

Lettre aux Demandeurs Opiïdes concernant les accords relatifs aux opiïdes, les documents relatifs aux dates butoirs et les affaires du chapitre 11 de Endo

Nous sommes le conseiller juridique spécial du Comité officiel des demandeurs d'indemnisation liée aux opiïdes (le « comité OCC ») dans les affaires de faillite relevant du chapitre 11 (les « Affaires du Chapitre 11 ») de Endo et des débiteurs du chapitre 11 liés à Endo (collectivement, « Endo »). Le comité OCC a été nommé à l'ouverture des procédures du chapitre 11 pour représenter les intérêts de tous les détenteurs de créances découlant de préjudices causés par des pratiques et des produits opiïdes de Endo (collectivement, les « Créances liées aux opiïdes »). La présente lettre a pour objet de vous informer de certains de vos droits dans les affaires de faillite de Endo.

Si vous souhaitez présenter une demande d'indemnisation contre Endo, vous devez remplir les documents ci-joints et les renvoyer suivant les instructions précisées dans lesdits documents. Pour les Particuliers Demandeurs Opiïdes (tels que définis ci-dessous), la date limite pour déclarer une créance est le 7 juillet 2023 (aussi appelée « Bar Butoir »). Si vous ne déposez pas une déclaration de créance dans les délais requis et que vous n'avez pas le droit de déclarer votre créance après la Date Butoir, vous ne pourrez probablement recevoir aucun bénéfice des trusts qui pourraient être établis au profit des Particuliers Demandeurs Opiïdes.

Endo a décidé de procéder à une vente aux enchères pour liquider la quasi-totalité de ses actifs. Le 3 avril 2023, le tribunal de la faillite du district sud de New York (le « Tribunal ») a rendu une ordonnance qui, entre autres, approuve certaines procédures d'appel d'offres dans le cadre de cette vente aux enchères [ECF n° 1765] (« l'Ordonnance sur les procédures d'appel d'offres »). En vertu de l'Ordonnance sur les procédures d'appel d'offres, Endo a également reçu l'autorisation de conclure un accord avec un acquéreur désigné pour la reprise de la quasi-totalité de ses actifs – son « soumissionnaire-paravent » (ou premier soumissionnaire) (le « Soumissionnaire-paravent »), qui a convenu d'acheter les actifs à un prix déterminé si aucun autre soumissionnaire ne se présente.

Si le Soumissionnaire-paravent est « l'Adjudicataire » (tel que défini dans l'Ordonnance sur les procédures d'appel d'offres), le Soumissionnaire-paravent a convenu avec le comité OCC (dans le cadre d'un règlement global de divers litiges) d'établir un trust volontaire (ainsi que plusieurs sous-trusts volontaires) au profit des « Particuliers Demandeurs Opiïdes » existants actuellement (par opposition aux demandes d'indemnisation liées aux opiïdes présentées par des organismes publics, tels que les entités gouvernementales, les écoles publiques ou les entités tribales, qu'il est proposé de traiter séparément) (un tel trust, le « Trust Privé des Opiïdes »). Le Soumissionnaire-paravent a accepté de financer le Trust Privé des Opiïdes à hauteur de 119,2 millions de dollars (les « Bénéfices du Trust ») dans les deux ans suivant la clôture de la vente. Selon les termes de l'accord, le Soumissionnaire-paravent a également le droit de financer le Trust Privé des Opiïdes avant l'expiration du délai de deux ans suivant la clôture, moyennant un financement inférieur. Vous trouverez de plus amples informations sur l'accord de règlement conclu entre le Soumissionnaire-paravent et le comité OCC sur le site Web dédié à l'OCC (le « Site Web OCC ») à l'adresse <https://cases.ra.kroll.com/EndoOpioidClaimantInfo/>.

Si le Trust Privé des Opiïdes est créé, les droits pour chaque Particulier Demandeur Opiïde existant d'obtenir des répartitions seront soumis aux « Protocoles de répartition du Trust » qui définissent les critères d'évaluation des demandes d'indemnisation et de répartition aux Particuliers Demandeurs Opiïdes. Il y aura un Protocole de répartition du Trust pour chaque catégorie de Demandeurs Opiïde Particulier, tels que, les victimes de dommages corporels (y compris les enfants nés avec le syndrome d'abstinence néonatale), les tiers payeurs, les hôpitaux et les médecins urgentistes.

Il est important de noter que pour pouvoir adhérer au Trust Privé des Opioides et recevoir les Bénéfices du Trust, tout Particulier Demandeur Opioides existant doit accomplir les formalités suivantes : (a) remplir un formulaire de déclaration de créance et l'envoyer avant la Date Butoir précisée dans ledit formulaire et dans les documents de Endo ci-joints et, (b) pour tout demandeur qui retourne un formulaire de déclaration de créance, celui-ci doit à la fois (x) choisir volontairement de participer aux Bénéfices du Trust (y compris, au besoin, fournir les pièces justificatives et tout autre élément requis par le Trust Privé des Opioides ou par le sous-trust applicable au Particulier Demandeur Opioides), en remplissant le formulaire « Adhésion » (ce formulaire, un « Formulaire d'Adhésion ») en ligne ou en le retournant conformément aux instructions précisées sur le formulaire, et (y) signer un formulaire d'abandon volontaire (le « Formulaire de Renonciation ») en ligne ou le retourner conformément aux instructions précisées dans ledit formulaire. Les Formulaires d'Adhésion et de Renonciation seront mis à la disposition de tous les Particuliers Demandeurs Opioides qui remplissent un formulaire de déclaration de créance. En signant un Formulaire de Renonciation, le Particulier Demandeur Opioides accepte d'abandonner certaines créances directes (le cas échéant) à l'encontre de Endo et ses sociétés liées, du Soumissionnaire-paravent, de certains administrateurs et trustees de trusts et de sous-trusts privés, ainsi que d'autres parties spécifiées, afin de recevoir du sous-trust applicable les Bénéfices du Trust. La signature du Formulaire de Renonciation n'implique pas de renoncer aux créances sur, entre autres, McKinsey & Company, Inc., Arnold and Porter, LLP, ou tous distributeurs, fabricants (autres que Endo) ou pharmacies ayant souvent été nommés comme défendeurs dans l'un des procès nationaux sur les opioïdes. Il est important de noter qu'un Particulier Demandeur Opioides doit **à la fois** soumettre un Formulaire d'Adhésion afin d'adhérer au Trust Privé des Opioides **et** signer le Formulaire de Renonciation pour pouvoir prétendre aux Bénéfices du Trust.

Une fois établis, les Protocoles de répartition du Trust, les accords du Trust, les Formulaires d'Adhésion et de Renonciation seront disponibles, entre autres, sur le Site Web OCC qui contient également des informations sur d'autres questions liées aux affaires du Chapitre 11. Comme indiqué ci-dessus, le Site Web OCC se trouve à l'adresse suivante : <https://cases.ra.kroll.com/EndoOpioidClaimantInfo/>. Seront également mises en ligne sur le Site Web OCC, avant la Date Butoir, des informations sur la répartition des Bénéfices du Trust entre les différentes catégories de Particuliers Demandeurs Opioides.

Enfin, veuillez noter qu'il n'est pas certain que le Soumissionnaire-paravent soit l'Adjudicataire et que toute désignation du Soumissionnaire-paravent en tant qu'Adjudicataire reste soumise à l'homologation par le Tribunal, lors d'une audience ultérieure, de la proposition de la vente. Si le Soumissionnaire-paravent n'est pas l'Adjudicataire, rien ne garantit que le Trust Privé des Opioides ou les différents sous-trusts seront créés, ou que les Bénéfices du Trust (ou toute autre contrepartie) seront mis à la disposition des Particuliers Demandeurs Opioides.

Si vous avez des questions sur les renseignements contenus dans la présente lettre ou sur les affaires du chapitre 11, veuillez nous contacter à l'adresse électronique suivante : EndoCreditorInfo@akingump.com. En outre, nous vous encourageons à cocher la case de la question 6 (six) dans votre formulaire de déclaration de créance (et à fournir votre adresse mail et/ou celle de votre avocat), afin de nous permettre de continuer à correspondre avec vous (et/ou avec votre avocat) par courriel tout au long de l'affaire. Cela nous permettra également de vous envoyer (et/ou d'envoyer à votre avocat) le Formulaire d'Adhésion et le Formulaire de Renonciation au moment voulu, si vous remplissez et retournez dans les délais un formulaire de déclaration de créance. Pour finir, veuillez noter que si le comité OCC représente les intérêts de tous les Particuliers Demandeurs Opiïdes existants actuellement *pris dans leur ensemble*, nous ne pouvons représenter aucun Particulier Demandeur Opiïde *pris individuellement*. Merci.

AKIN GUMP STRAUSS HAUER & FELD LLP

Arik Preis (apreis@akingump.com)
Kate Doorley (kdoorley@akingump.com) Theodore
James Salwen (jsalwen@akingump.com) Brooks
Barker (bbarker@akingump.com)